

## Formulaire de demande de réalisation ou de modification de raccordement au réseau public de distribution d'électricité géré par Électricité de Strasbourg Réseaux pour un raccordement consommateur groupé.

### Résumé

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'installations de consommation sur le réseau public de distribution géré par le Distributeur ESR. pour un ensemble immobilier collectif, lotissement, tertiaire, Z.A.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur ESR d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

<b>1 Version</b>	<b>Date de la version</b>	<b>2 Nature de la modification</b>
V0	06 août 2009	Création du document
V1	09 juillet 2010	Mise à jour du document
V2	30 septembre 2011	Mise à jour du document. Ajout de la possibilité de demander une étude exploratoire.

# DEMANDE DE RÉALISATION OU DE MODIFICATION D'UN RACCORDEMENT GROUPE AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Fiches de collecte de renseignements pour un ensemble immobilier collectif, lotissement, tertiaire, Z.A.

Pour nous permettre d'établir une proposition technique et financière pour votre raccordement électrique, nous vous remercions de nous retourner la ou les fiches correspondantes à votre projet dûment complétée(s) (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien*), **accompagnée(s) obligatoirement pour toute nouvelle construction :**

- **du plan de masse concernant votre projet** (au format DWG si plan informatique)
- **d'un plan de situation avec la localisation de(s) parcelle(s)** (au format DWG si plan informatique)
- **d'une copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme si votre projet y est soumis**

à l'adresse suivante :

**ÉS Réseaux - Électricité de Strasbourg SA**  
**GRD - Guichet Technique Raccordement**  
**26, Bd Wilson - 67932 STRASBOURG CEDEX 9**  
**Tél : 03 88 18 74 50 – Fax : 03 88 20 64 96**

Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le Promoteur.

La première étude n'est pas facturée, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an est facturé selon les modalités du catalogue de prestations du GRD - ÉS Réseaux (catalogue disponible sur le site [www.es-reseaux.fr](http://www.es-reseaux.fr)).

## DONNEES GENERALES DU PROJET

### ADRESSE DU PROJET :

Nom du Projet Immobilier :			
Localisation du Projet	Adresse :		
	Code Postal :	Commune :	
L'opération est-elle située dans un lotissement :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Si Oui, nom du Secteur d'Aménagement :	
L'opération est-elle située dans une Z.A.C. :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Si Oui, nom de la Z.A.C :	

### BENEFICIAIRE DU RACCORDEMENT (Maître d'Ouvrage) :

Nom de la société				
Adresse				
Code Postal – Ville – Pays				
Interlocuteur (Nom, Prénom)				
Téléphone, Fax, E-mail	Tél :	Tél Portable :	Fax :	E-mail :
SIREN				
CODE APE				
Immatriculé au RCS de : (ville + numéro)				



## DONNEES GENERALES DU PROJET

### PRESTATAIRES DU MAITRE D'OUVRAGE :

<b>Architecte</b>	Raison Sociale :				
	Nom de l'interlocuteur :		Fonction :		
	Adresse :			Commune :	Code postal :
	Tél :	Tél Portable :	Fax :	E-mail :	
<b>Bureau d'Etudes</b>	Raison Sociale :				
	Nom de l'interlocuteur :		Fonction :		
	Adresse :			Commune :	Code postal :
	Tél :	Tél Portable :	Fax :	E-mail :	
<b>Electricien</b>	Raison Sociale :				
	Nom de l'interlocuteur :		Fonction :		
	Adresse :			Commune :	Code postal :
	Tél :	Tél Portable :	Fax :	E-mail :	
<b>Constructeur</b>	Raison Sociale :				
	Nom de l'interlocuteur :		Fonction :		
	Adresse :			Commune :	Code postal :
	Tél :	Tél Portable :	Fax :	E-mail :	
<b>Autres Prestataires</b>	Raison Sociale :				
	Nom de l'interlocuteur :		Fonction :		
	Adresse :			Commune :	Code postal :
	Tél :	Tél Portable :	Fax :	E-mail :	

**DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES :**

**Je demande une étude de raccordement au réseau Public de Distribution**

OUI       NON

**Je dispose des éléments d'informations nécessaires concernant l'autorisation d'urbanisme demandée ci-dessous.**

Je prends note que le GRD - ÉS Réseaux selon les textes en vigueur :

- la première étude n'est pas facturée, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an est facturé selon les modalités du catalogue de prestations du GRD - ES Réseaux (catalogue disponible sur le site [www.es-reseaux.fr](http://www.es-reseaux.fr)).
- me fera parvenir une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements à ma charge,
- transmettra à la Commune concernée par mon projet, une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements publics à la charge de la collectivité.

**Je demande une étude exploratoire concernant l'électrification de mon projet**

OUI       NON

**Je ne dispose pas des éléments d'informations nécessaires concernant l'autorisation d'urbanisme demandée ci-dessous.**

ÉS Réseaux me fera parvenir un devis pour la réalisation de cette étude exploratoire, que je devrai retourner revêtu de mon accord et accompagné du paiement correspondant,

Une étude faisabilité ou de raccordement a déjà été réalisée pour ce projet ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si Oui, numéro d'affaire du dossier ÉS Réseaux : _____ Date : _____	
Date : _____	Nom – Prénom du Demandeur : _____	Signature : _____

P.m. : Pour toute autre situation non prévue par le présent document, merci de joindre un courrier explicatif précisant votre demande.

## INFORMATION SUR L'AUTORISATION D'URBANISME :

OUI, ce projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc*)

**Si oui** : Date du récépissé du dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme : .....

Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme : .....

**Joindre obligatoirement la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme**

NON, ce projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme.

Dans ce cas, l'intégralité des frais de raccordement seront à charge du demandeur (art. 18 loi 2000-108 du 10 février 2000) et détaillés dans la proposition technique et financière qui sera établie par le GRD - ÉS Réseaux

## Fiche pour la DESSERTE VERTICALE D'IMMEUBLES RESIDENTIELS OU MIXTES (Logements + commerces)

<b>IMMEUBLE N° :</b>  Nombre de colonnes montantes :	Si Production d'énergie Électrique : Type de production : (Photovoltaïque, géothermie, hydraulique, etc.) Puissance Produite : kW Veuillez compléter par la fiche de collecte détaillée pour les producteurs, disponible sur le site <a href="http://www.es-reseaux.fr">www.es-reseaux.fr</a> .
NATURE DE LA CONSTRUCTION : Neuve <input type="checkbox"/> Rénovation <input type="checkbox"/>	MODE DE CHAUFFAGE : <input type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> Autre :

N° Cage	Etage	Logements (*)			Services généraux					Activité tertiaire			
		T1/T2 S ≤ 35 m <sup>2</sup> P ≤ 9 kVA mono	T3 à T5 35 ≤ S ≤ 100 m <sup>2</sup> P ≤ 9 kVA mono	T6 et plus Ou S ≥ 100 m <sup>2</sup> P ≤ 12 kVA mono	P ≤ 12 kVA mono	P ≤ 18 kVA tri	P ≤ 36 kVA tri	P > 36 kVA tri		N° lot	Surface (m <sup>2</sup> )	Segment activité (bureau, commerce, médical)	Puissance * (kVA)
		Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	P (kVA)				

**Nota :** Le nombre de logements sera précisé par bâtiment, cage d'escalier et étage. Pour les immeubles comportant plus de 10 étages, la description sera faite sur une fiche annexe selon ce mode de présentation. Les Puissances du tableau correspondent aux paliers techniques du barème de raccordement du distributeur ESR.

(\*) Les logements qui nécessitent un palier de puissance supérieur à 12 kVA mono peuvent bénéficier d'un palier 18 ou 36 kVA tri. Veuillez identifier le ou les logements concernés et préciser le palier de puissance souhaité pour ces habitations. Les différents paliers de puissance disponibles sont décrits dans l'annexe jointe en fin de document. Conformément à la norme NFC 14-100 et préalablement à toute réalisation des ouvrages en immeuble, le Maître d'ouvrage de la construction constituera un dossier de branchement qui sera transmis à ES Réseaux pour instruction.



## Fiche pour la DESSERTE HORIZONTALE DE LOTISSEMENTS RESIDENTIELS

<b>NOM DE L'OPERATION :</b>	Si Production d'énergie Électrique : Type de production : (Photovoltaïque, géothermie, hydraulique, etc.) Puissance Produite : kW Veuillez compléter par la fiche de collecte détaillée pour les producteurs, disponible sur le site <a href="http://www.es-reseaux.fr">www.es-reseaux.fr</a> .
-----------------------------	--

### LOTS A USAGE RESIDENTIEL

Référence Lot	Réf. Parcelle	Surface	Puissance* (kVA)	Type de chauffage (électrique ou autre)	Référence Lot	Réf. Parcelle	Surface	Puissance * (kVA)	Type de chauffage (électrique ou autre)
1					19				
2					20				
3					21				
4					22				
5					23				
6					24				
7					25				
8					26				
9					27				
10					28				
11					29				
12					30				
13					31				
14					32				
15					33				
16					34				
17					35				
18					<b>S. Généraux</b>				

**Nota :** Pour les parcelles d'une superficie > à 2000 m<sup>2</sup>, une étude particulière est à mener avec ÉS Réseaux afin de déterminer les puissances de raccordement des points de livraison. \* Les différents paliers de puissance disponibles sont décrits dans l'annexe jointe en fin de document..



\* Les différents paliers de puissance disponibles sont décrits dans l'annexe jointe en fin de document.

## **Annexe Paliers Techniques BT**

### **Raccordement Basse Tension monophasé de puissance $\leq$ à 12 kVA:**

Inférieure à 3 kVA (*Utilisation Longue professionnel uniquement*)  
Inférieure ou égale à 9 kVA (immeuble collectif uniquement)  
Inférieure ou égale à 12 kVA

### **Raccordement Basse Tension triphasé de puissance $\leq$ à 36 kVA :**

Inférieure ou égale à 18 kVA  
Inférieure ou égale à 36 kVA

### **Raccordement Basse Tension triphasé de puissance $>$ à 36 kVA :**

Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA  
Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 90 kVA  
Supérieure à 90 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA  
Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 180 kVA  
Supérieure à 180 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA